ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

S.D.G.
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 2 Rue Marcellin Berthelot
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
RCS DIJON 952.628.303

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er juillet 2026, l'objet social a été étendu aux activités suivantes : l'exécution de tous travaux forestiers, notamment les travaux de sylviculture, de reboisement, de plantation, de dégagement, de débroussaillage, d'élagage, d'abattage, de façonnage, de bûcheronnage, de débardage, d'entretien des massifs forestiers et des espaces naturels ; la location de matériels forestiers avec ou sans chauffeur, dans le respect de la réglementation en vigueur. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis,

AL26023942

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

ETABLISSEMENTS BREDILLET
SAS au capital de 100500 euros
Siège social : ZAE EN CHAMP MARTIN 21270 BINGES
334 977 683 RCS DIJON
Par décision du Président du 29/07/2026, Aude BREDILLET demeurant 14 route de Oisilly 21310 Champagne-sur-Vingeanne a été nommée en qualité de Directrice Générale. Pour avis.

AL26023953

**Maître Christine PRINCE,
notaire à CHAGNY (71150),
14bis rue de la République**

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Les 3 V, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000,00€, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n°788 962 116

DENOMINATION : Les 3 V
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 3 rue du Moulin 21360 MONTCEAU ET ECHARNANT
RCS DIJON n°788 962 116
Aux termes d'une assemblée générale du 21 août 2026, M. Jean-Luc VITOUX, Co GÉRANT, à démissionné de ses fonctions de co-gérant.
Seule Madame Delphine GERIN épouse VITOUX reste gérante.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL26023956

// MARCHÉS PUBLICS

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)
Demande d'autorisation environnementale de la société SARPI MINERAL FRANCE pour l'Ecopôle des Grands Moulins à Drambon (21270) et Pontailler-sur-Saône (21270)
Par arrêté préfectoral du 17 août 2026 une consultation du public d'une durée de trois mois est ouverte du mercredi 30 septembre 2026 – 09h00 - au mercredi 30 décembre 2026 - 17 h00 - relative à la demande d'autorisation environnementale, déposée auprès de la Préfète de la Côte-d'Or, par la société SARPI MINERAL FRANCE dont le siège social est situé 427 Route du Hazay 78250 Limay en vue d'obtenir, l'autorisation pour le projet de pérennisation des activités de stockage de déchets dangereux et non dangereux du site de l'Ecopôle des Grands Moulins sur les communes de Drambon (21270) et Pontailler-sur-Saône (21270)
CONSULTATION :
Le dossier peut être consulté par le public pendant toute la durée de la consultation publique en parallèle de l'instruction :
- sur le site Internet dédié à la consultation : https://www.registre-numerique.fr/modification-activites-ecopole-grands-moulins
- et, au besoin sur support papier sur demande, à la préfecture de la Côte d'Or, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation- Préfecture de la Côte d'Or -DCP-PAT- aux horaires d'ouverture du public de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30.
Des renseignements sur le projet peuvent être également demandés au pétitionnaire :
Mme Dorothée LAURENT , directrice du site de DRAMBON
Ecopole des Grands Moulins 21270 DRAMBON
Tél : 03 80 47 20 40
dorothee.laurent@veolia.com
Mme Elisa TOUSSAINT, ingénieure cheffe de projets chez VEOLIA.
elisa.toussaint@veolia.com
DÉSIGNATION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE :
par décision du Tribunal administratif de Dijon du 21 janvier 2026 :
- Monsieur Daniel MARTIN, est désigné en qualité de président de la commission d'enquête.
- Messieurs Philippe COLOT et Bernard MAGNET sont désignés membres de la commission d'enquête
- Monsieur Christian ROCHE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, il remplacera un membre de la commission d'enquête en cas d'empêchement total de celui-ci et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.
DEUX RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION :
Dans les quinze premiers jours et dans les quinze derniers jours de la consultation du public, la commission d'enquête organise des réunions publiques d'ouverture et de clôture, avec la présence du pétitionnaire soit respectivement les :
Mardi 6 octobre 2026 à 18h00 à la salle des fêtes de Drambon
9 rue du Parterre, 21270 Drambon
et
Jeudi 17 décembre 2026 à 18h00 à la salle des fêtes de Pontailler-sur-Saône
Place du Marché, 21270 Pontailler-sur-Saône
PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :
La commission d'enquête assurera 5 permanences, selon le calendrier suivant :
en mairie de DRAMBON 21270 : 9 rue du Parterre
- lundi 12 octobre, de 15h 00 à 18h 00
- jeudi 12 novembre, de 9h 00 à 12h 00
- jeudi 03 décembre, de 9h 00 à 12h 00
-en mairie de PONTAILLER-SUR-SAONE 21270: 1 rue du 8 mai 1945
- mardi 20 octobre, de 9h 00 à 12h 00
- vendredi 20 novembre, de 15h 00 à 18 h 00
OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC :
Les observations et propositions du public peuvent être adressées, avant la fin du délai de consultation du public :
- sur le site Internet dédié à la consultation : https://www.registre-numerique.fr/modification-activites-ecopole-grands-moulins
- par courriel électronique, à l'adresse suivante : ecopole-grands-moulins@mail.registre-numerique.fr
- par voie postale, à l'attention de la commission d'enquête à l'adresse suivante :
Préfecture de la Côte-d'Or -
DCPPAT – commission d'enquête – projet : Ecopôle des Grands Moulins DRAMBON.
53 rue de la préfecture
21000 – DIJON
RÉSULTATS :
Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront rendus dans un délai de trois semaines après la clôture de la consultation et seront consultables sur le site Internet dédié à la consultation pendant une durée d'un an :
https://www.registre-numerique.fr/modification-activites-ecopole-grands-moulins.
DÉCISION :
À l'issue de la consultation, la Préfète statue sur la demande d'autorisation environnementale par arrêté d'autorisation ou de refus du projet, au vu du rapport établi par le service instructeur coordonnateur.
La Préfète
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général
signé
Denis Bruel

AL26023952

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 31/08/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Fontaine-Française : parcelles forestières - Urbanisme : Zone nC de la carte communale 1 ha 77 a 41 ca 'LE BUISSON BORDET' : ZH-0072 - 'LA COMBE A LA MAROSE' : ZN-0121 - 'LE RETRE ET LA COMBE DU CH' : ZR-0076—0081
Bissey-la-Pierre : terres - urbanisme : RNU 1 ha 23 a 90 ca 'LES BROSSES' : ZB-0015 - 'LA COMBE DU FAYS' : ZC-0031
Channay : terrain d'agrément avec puit - Urbanisme : RNU 1 ha 02 a 70 ca 'LES ALLEAUX' : ZH-0022
Dossier Clomot, Essey, Châtellenot : Ensemble immobilier composé d'un ensemble de bâtiments agricoles, d'un gîte, d'une maison d'habitation et de foncier en nature de prés, terres et bois, matériel et DPB.
Clomot : Urbanisme : RNU 120 ha 99 a 69 ca 'LA POMPEE' : B-0831—0832 - '0002 LE CHARMOY' : B-0059 - '0001 LE CHARMOY' : B-0839 - 'LE CHARMOY' : B-0057—0058—0833—0834—0835—0836—0837—0838 - 'LE GRAND PRE' : B-0822—0823 - 'PIECE DE BIZE' : B-0034—0797—0806—0807—0821 - 'PIECE DE LA PREE' : B-0049—0050—0051 - 'CHAMP DES OIES' : B-0063—0064—0065—0066—0067—0068—0069—0070—0071 - 'LA GRANDE COUTURE' : B-0044—0808—0810—0815—0825—0841 - 'LA PREE' : B-0055—0056 - 'L OUCHE MORCHEF' : B-0048 - 'PRE BATARD' : B-0052 - 'LES CREOLES' : B-0816—0818 - 'AU BOIS DE TANRET' : 0512—0513—0514
Essey : Urbanisme : Zone A du PLU 40 ha 13 a 83 ca 'SUR LES ESPOISEAUX' : WE-0064 - 'LA SOITURE GERMAINE' : WE-0055—0056 - 'LES BEAUDOTS' : WE-0053—0054 - 'SUR LE TAUPERET' : WE-0002 - 'LES ESPOISEAUX' : WE-0009 - 'LA COMME' : WE-0047—0067 - 'LES POIRIERS' : WE-0007
Châtellenot : Urbanisme : RNU 6 ha 85 a 47 ca 'LE PRE GACHOT' : ZI-0119
La SAFER Bourgogne Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail à ferme :
Clomot : prés, terres - Urbanisme : RNU 18 ha 25 a 47 ca - 'BAS DES BYETS' : A-0245—0246—0247—0254—0255—0256 - 'A L ECHENEAU' : A-0170 - 'LES ORMOTS' : A-0272- 'LE BODOT' : B-0011 - 'AU BOIS DE TANRET' : C-0482—0483—0484—0485—0502—0503—0504—0507—0508—0510
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **21/09/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26023962

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 03 décembre 2009, **Madame Jeanne, Marcelle MONTAC**, en son vivant Retraitée, demeurant à CRECEY SUR TILLE (Côte-d'Or), 18 rue du Moulin, célibataire. Née à MONTMORENCY (Val-d'Oise), le 24 juillet 1929 et décédée à DIJON (Côte-d'Or), le 3 mars 2026, a instituée une légataire universelle.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Martin MANGEL suivant procès-verbal en date du 18 août 2026.
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Martin MANGEL, 31 Bis Rue François Mitterrand BP 44 21120 IS-SUR-TILLE, notaire chargé du règlement de la succession.
Pour avis, le notaire

AL26023943

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

BEAUTE NACREE
Société à responsabilité limitée au capital de 5000 euros
Siège social : 37 rue du Marché - 21210 SAULIEU
794 768 358 RCS DIJON
Aux termes d'une décision en date du 27/07/2026, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis: La Gérance

AL26023926

DISSOLUTION ANTICIPEE

GLOUPI
GLOUPI
Société civile au capital de 1000 euros
Siège social et de liquidation : 3 ruelle Quillard - 21310 BEIRE-LE-CHÂTEL
522 962 851 R.C.S. DIJON
AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE
L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/07/2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
A été nommé comme liquidateur M. Luc NICOLAS, demeurant 3 ruelle Quillard –21310 BEIRE-LE-CHÂTEL, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 3 ruelle Quillard – 21310 BEIRE-LE-CHÂTEL.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON,en annexe au R.C.S.
Pour avis : Le Liquidateur

AL26023955

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

LAURE TOILETTAGE
Société à responsabilité limitée au capital de 1500 euros
Siège social : 14 Rue des Essais 58800 CORBIGNY
978 886 331 RCS NEVERS
Aux termes d'une décision en date du 25 août 2026, la gérante de la Société à responsabilité limitée «LAURE TOILETTAGE» a décidé de transférer le siège social du 14 Rue des Essais, 58800 CORBIGNY au 11 Rue d'Augenay 58800 CORBIGNY à compter du 1er septembre 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis- La Gérance

AL26023933

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ZMT BOUCHERIE
SAS au capital de 5 000 €
Siège social : 6, rue Théodore de Banville 58380 LUCENAY LES AIX
914 138 094 RCS NEVERS
Aux termes de ses décisions du 21/07/2026 l'Associé Unique a décidé à compter rétroactivement du 1er juillet 2026 d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Prestations de services dans le domaine de la boucherie, de la charcuterie et de l'activité de traiteur – Vente ambulante sur marchés de tous produits alimentaires, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL26023936

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCM EQUINOXE
Société civile de moyens au capital de 914,69 €
Siège social : 2, rue Jacques Adenot – 58160 IMPHY
425 064 086 RCS NEVERS
Aux termes d'un acte ssp du 22/06/2026, les associés ont décidé de nommer à compter du même jour Mme Laurie BOURGEOIS dt à COULANGES LES NEVERS (58) – Le Colombier – 3, Impasse des Aulnes aux fonctions de co-gérante en remplacement de M. Fabien KNAFEL démissionnaire.

AL26023937

MODIFICATION DU CAPITAL

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

PABIOT JEROME
Société par actions simplifiée au capital de 100 euros porté à 695 833 euros
Siège social : 9 Rue de la Treille – Les Loges - 58150 POUILLY SUR LOIRE
RCS NEVERS 989 775 010
Il résulte du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 5 septembre 2025 que le capital social a été augmenté de 695 733 euros par voie d'apport en nature.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent euros (100 euros).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à six cent quatre-vingt-quinze mille huit cent trente-trois euros (695 833 euros).
POUR AVIS.Le Président

AL26023940

CHANGEMENT DE GÉRANT

SAMSON INVESTISSEMENT
Société civile au capital de 914 euros
Siège social :
17 rue de Villecourt
58660 COULANGES LES NEVERS
387 986 573 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale du 28 juin 2026 a constaté la fin du mandat de gérante de Madame Liliane SAMSON décédée le 10 avril 2026 et a décidé de nommer en remplacement Monsieur Olivier SAMSON demeurant 11 Avenue Morin à Brunoy (91800) pour une durée indéterminée à compter du jour même.
Pour avis

AL26023941

AVIS DE MODIFICATIONS

CHEVRIER & Co
SAS transformée en SARL
au capital de 20 000 €
Siège social : 45, Avenue Colbert
58000 NEVERS
524 315 603 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 31/08/2026, les associés ont décidé à compter du 1er septembre 2026 d'étendre l'objet social au conseil en management d'entreprises et de transformer la société en SARL.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
- Forme :
Ancienne mention : SAS
Nouvelle mention : SARL
- Dénomination :
Ancienne mention : SAS CHEVRIER & Co
Nouvelle mention : CHEVRIER & Co
- Objet social :
Ancienne mention : Achat et vente au détail et en gros de boissons alcoolisées et non alcoolisées, de produits régionaux et d'épicerie fine
Nouvelle mention : Achat et vente au détail et en gros de boissons alcoolisées et non alcoolisées, de produits régionaux et d'épicerie fine – Conseil en management d'entreprises
- Administration :
Anciennes mentions :
-Président : M. Antoine CHEVRIER
-Directeur Général : M. Pierre CHEVRIER
Nouvelle mention :
- Gérant : M. Antoine CHEVRIER dt à VARENNES VAUZELLES (58) – 30, rue Maurice Genevoix

AL26023963

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date à NEVERS (58) du 07/08/2026, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NIEVRE le 11/08/2026, Dossier 2026 00013785 référence 5804P01 2026 A 00432, la société A.N.A. COIFFURE, SARL au capital de 7 000 € ayant son siège social à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – Lieudit L'Ile de Cosne – Centre Commercial du Pont Midou – RN 7, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 533 940 987 a cédé à la société FREMILY, SAS au capital de 1 500 € ayant son siège social à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – Lieudit L'Ile de Cosne – Centre Commercial du Pont Midou – RN 7, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 106 353 105 un fonds de commerce de coiffure mixte sis et exploité à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – Lieudit L'Ile de Cosne – Centre Commercial du Pont Midou – RN 7, moyennant le prix principal de 96 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 7 aout 2026.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au cabinet d'avocats LEXCONSEIL sis à NEVERS (58) – 3, rue Vauban.

AL26023947

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

WAGNER HOLDING
SAS en liquidation au capital de 580 000 €
Siège Social : 14, Route de Cercy la Tour – 58300 SAINT HILAIRE FONTAINE
804 518 298 RCS NEVERS
Aux termes de ses décisions du 15/07/2026 l'Associé Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. André WAGNER dt à SAINT HILAIRE FONTAINE (58) – 14, Route de Cercy la Tour de son mandat de liquidateur et a constaté la clôture de liquidation à compter du 30/06/2026. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26023935

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL Energie Expertises
Au capital de 3500€
Siège social :
22 faubourg du grand Mouesse
58000 Nevers
RCS Nevers 515316461

Aux termes d'une décision en date du 31/08/2026, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/08/2026 et sa mise en liquidation amiable.
Le siège de la liquidation est fixé au 22 fbg du grand Mouesse à Nevers (58000). Mr Rémi MALHIS, demeurant à la même a dresse, a été nommé en qualité de liquidateur. Les pouvoirs de gestion lui ont été transférés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers. Pour avis, le liquidateur.

AL26023977

// CONSTITUTION

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte signé électroniquement le 27/08/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : AM Holding
Siège social : 1 Chemin de la Chaume – Le Breuil 58700 PREMERY
Objet social : Toutes prises de participations dans toutes sociétés créées ou à créer,quel qu'en soit la forme ou l'objet social ; la propriété et la gestion de ces participations ; l'achat, la propriété, la gestion de tous biens et droits immobiliers, la mise en location de tous biens et droits immobiliers que ce soit dans le cadre de baux civils, commerciaux,industriels, d'habitation ou agricole ; accessoirement la cession des biens et droits immobiliers devenus inutiles à la société ou dont les associés souhaitent se séparer et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 101 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Alexis MARCEAU, demeurant 1 Chemin de la Chaume – Le Breuil 58700 PREMERY
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas et agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Pour avis. La Gérance

AL26023954

YONNE

// MODIFICATION

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS

BOULANGERIE PATISSERIE LLBISSON
Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 78 000 euros
porté à 85 900 euros
Siège social :
3 rue Porte d'en Bas
89240 CHEVANNES
815 383 377 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 31/07/2026, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 01/08/2026, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société devient « MAISON BISSON ».
Son objet est étendu aux activités de snacking et traiteur.
Son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 78 000 €.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Laurent BISSON.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :Président de la Société : M. Laurent BISSON, demeurant 20 rue Porte d'en Bas 89240 CHEVANNES
Directeur Général : M. Léo BISSON, demeurant 20 rue Porte d'en Bas 89240 CHEVANNES
Aux termes de ce même procès-verbal, l'Associé Unique a décidé une augmentation du capital social de 7 900 € par apports en numéraire à effet du 01/08/2026, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 78 000 €
Nouvelle mention : Capital social : 85 900 €.

AL26023944

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE SARRY
Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n°PREF-SGAD-BE-2026-311 du 03 août 2026, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte, relative à la demande d'un permis de construire pour l'implantation d'un parc agrivoltaïque, porté par la SASU CPENR Soleil d'Antonnay (Groupe AboEnergy), d'une emprise de 26,4 ha au sol et d'une puissance de 20 MWc, sur le territoire de la commune de SARRY.
Cette enquête se dérouler en mairie de SARRY, siège de l'enquête, pendant 34 jours consécutifs, du jeudi 03 septembre 2026 (14 h) au mardi 06 octobre 2026 (17 h).
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, contenant notamment une étude préalable agricole, une étude d'impact environnemental, une étude agro-pédologique, l'avis de l'Autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis, présentées par la SASU CPENR Soleil d'Antonnay (Groupe AboEnergy). Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Madame Catherine SEMBLAT est désignée commissaire enquêtrice titulaire et Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL est désigné commissaire enquêteur suppléant pour diligenter l'enquête.
Madame Catherine SEMBLAT recevra, en personne, au sein de la mairie de SARRY, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- jeudi 03 septembre 2026 de 14 h à 17 h
- mardi 15 septembre 2026 de 14 h à 17 h
- jeudi 24 septembre2026 de 14 hà 17 h
- mardi 06 octobre de 14 h à 17 h
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- par inscription sur le registre d'enquête accessible en mairie ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-sarry@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous) ;
- par courrier à l'attention de Madame Catherine SEMBLAT, commissaire enquêtrice, à la mairie de SARRY.
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État : www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque /Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement), sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice en Préfecture, en mairie de SARRY, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Monsieur Pierre PERRIN, Chef de projets EnR pour le Groupe AboEnergy
1, Rue de la Soufflerie - 31500 TOULOUSE
Email : pierre.perrin@aboenergy.com

AL26023769

Ville de Villeneuve sur Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au déclassement du chemin rural n°77 en vue de sa cession
Par arrêté n° EP-2026-01 en date du 03/08/2026 Madame la Maire de Villeneuve sur Yonne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le déclassement du chemin rural n°77en vue de sa cession.
A cet effet, Madame LAFORGE Sylvie a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice.
Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront déposés et consultables en mairie de Villeneuve sur Yonne, du 24 septembre au 9 octobre 2026 aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la ville : www.villeneuve-yonne.fr
Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par courrier postal à Madame la commissaire enquêtrice, Mairie 99 rue Carnot 89500 Villeneuve sur Yonne ou encore par courriel à urbanisme@villeneuve-yonne.fr
La commissaire enquêtrice recevra le public pour recueillir ses observations en mairie de Villeneuve-sur Yonne :
Le 24/09/2026 de 9h à 12h
Le 09/10/2026 de 14h à 17h
A l'issue de l'enquête publique le conseil municipal de Villeneuve sur Yonne délibérera pour décider ou non du déclassement et de sa cession.
Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables par le public pendant un an en mairie de Villeneuve sur Yonne.

AL26023832

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, le **Mardi 13 octobre 2026 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UNE MAISON d'habitation à VALLERY (89150)
23 chemin des Morlettes
De 190 m² environ, comprenant au rez-de-chaussée : entrée, salle à manger,
2 chambres (dont une avec salle d'eau), salle d'eau et w.-c.; à l'étage : palier, 4 chambres.
Occupée au 14/01/2026 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 55.000 Euros
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 26/00315, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD,**
Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, Tél. : 03 86 65 60 85
Sur www.avoventes.fr (documents anonymisés)
VISITE sur place le Jeudi 1er octobre 2026 de 09 H 00 à 10 H 00

AL26023951

// DIVERS

Etude de Maître Maryse BELLIAU
5 rue André Martin
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

ANNONCES LÉGALES

Par testament olographe du 23 mars 2021, Madame Simone Georgette GRIVAUX, née à PARIS 10ème arrondissement, le 04 août 1926, demeurant à CHARNY-OREE-DEPUISAYE (89120), 45 route de la Mothe, EHPAD de la Vallée de l'Ouanne, veuve de Monsieur Roland Paul LEPAON, décédée à CHARNY, le 14 janvier 2025, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Marie-Caroline LHERMITTE, suivant procès-verbal en date du 05 mai 2026, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de SENS, le 06 août 2026.
Les oppositions sont à former en l'étude de Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 5 rue André MARTIN, notaire chargé du règlement de la succession.

AL26023938

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 04 septembre 2015,
Monsieur Michaël Pierre Marcel OPALKA, demeurant à VILLECIEN (89300) 3 chemin de Halage, né à NEVERS (58000), le 24 juin 1980, célibataire non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à VILLECIEN (89300) (FRANCE), le 29 juin 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description reçu par Me Marie-Pauline BRUNETEAUD, Notaire à Dijon (21000), le 20 mai 2026, duquel il résulte ainsi que de l'acte de notoriété reçu par Me Denis BLOIN, notaire à Châtillon-en-Bazois, le 23 juillet 2026, que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Denis BLOIN,notaire à Châtillon-en-Bazois (58110), 3 rue Saint Goar, référence CRPCEN : 582026, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Sens de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession

AL26023946

Notaires

SELAS CAROLINE BRISSON NOTAIRE,
Notaire à AUXERRE (89000),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

AVIS DE SAISINE DU LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 2007 du Code Civil
Article 1378-1 du Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547 du Novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 6 juin 2024, Monsieur Alain Marcel Albert BASTE, en son vivant retraité, demeurant à AUXERRE (89000) 17 rue Carnot, né à CRAVANT (89460), le 8 juin 1943, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, de nationalité française, résident au sens de la réglementation fiscale, décédé à AUXERRE (89000), le 24 janvier 2026.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un PV de dépôt et de description reçu par Maître Laurent FRANCIN, Notaire, sis à AUXERRE (89000), 10 Boulevard du Maréchal Davout, le 5 mai 2026 suivi d'un acte de contrôle de la saisine reçu par Maître Caroline BRISSON, Notaire en charge de la succession, le 26 août 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Caroline BRISSON, Notaire, sise à AUXERRE (89000), 18-20 Boulevard du Novembre, référence CRPCEN 89003, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE de la copie authentique du PV d'ouverture et de description du testament contenant copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.
Le Notaire.

AL26023948

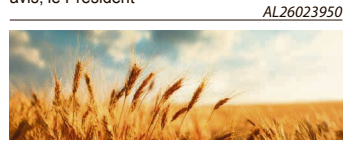
// CONSTITUTION

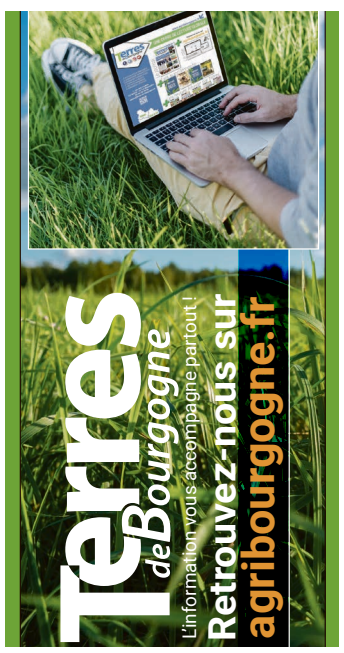
YCARE MATERIEL
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
17 avenue Jules Verne, AuxR Parc,
89380 APPOIGNY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à APPOIGNY du 27 août 2026,il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : YCARE MATERIEL
Siège : 17 avenue Jules Verne, AuxR Parc, 89380 APPOIGNY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
Achat et vente de matériels, d'équipements et d'engins de chantier, de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil.
Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Nicolas FERRARY, demeurant 9 rue Saint Jean, 89110 VILLIERS SUR THOLON.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE. Pour avis, le Président

AL26023950





ANNONCES LÉGALES

Fumer et téléphoner près d'une cuve à gasoil : un licenciement jugé injustifié

Le contexte et le comportement de l'employeur peuvent parfois rendre injustifié un licenciement qui, à première vue, paraissait pourtant évident.

Un salarié surpris en train de fumer et de téléphoner à proximité d'une cuve de gasoil avait été mis à pied à titre conservatoire, puis licencié pour faute grave. Mais le conseil de prud'hommes, confirmé par la cour d'appel, en a jugé autrement : le licenciement a été requalifié sans cause réelle et sérieuse, l'employeur étant condamné à verser, outre les indemnités habituelles de licenciement, une indemnité de 35 000 euros au titre du caractère abusif de la rupture. Pour les juges, plusieurs éléments pesaient en faveur du salarié. D'abord son ancienneté : 26 années de service, sans le moindre antécédent disciplinaire. Ensuite le contexte des faits : l'endroit où il fumait était connu comme un lieu habituel de pause cigarette où d'autres salariés avaient également l'habitude de fumer. Enfin et surtout, le silence de la direction, qui n'avait jamais rappelé l'interdiction de fumer à cet emplacement précis. Un silence que la cour a interprété comme une forme de tolérance implicite. Ce qu'il faut en retenir : Des faits en apparence fautifs ne suffisent pas toujours à justifier un licenciement : l'ancienneté du salarié, ses bons états de service et le laxisme de l'employeur peuvent inverser la donne. Ainsi, avant toute sanction importante, il convient de rappeler formellement les consignes de sécurité, par affichage et remise en main propre, puis de graduer la réponse disciplinaire, un simple avertissement pouvant constituer un préalable indispensable avant d'envisager un licenciement pour faute grave d'un salarié avec autant d'ancienneté.

Jennifer Blanchard

La terre, les cultures, les hommes :
explorez l'univers agricole à travers nos articles.

Bienvenue sur notre site
www.agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

PRÉVENTION

Séchoirs à grain : un risque sous surveillance

L'automne 2024 a rappelé à quel point la vigilance reste essentielle autour des séchoirs à grains. Entre octobre et novembre, 32 incendies de séchoirs ont été recensés en France. Un niveau inédit. Plus alarmant encore : près d'un incendie sur deux concernait le tournesol, particulièrement sensible lorsque les récoltes sont humides. Face à ce constat, il est important de tout mettre en œuvre pour éviter de mettre en péril une récolte, un bâtiment, voire l'équilibre économique d'une exploitation.

Un incendie survient rarement par hasard. Dans la majorité des cas, plusieurs facteurs de risque se cumulent : des grains sales, immatures ou mal pré-nettoyés, un séchoir insuffisamment nettoyé avant démarrage, des températures de séchage inadaptées aux grains et à leur humidité, des intervalles ou durées d'extraction mal réglés, des arrêts prolongés du séchoir sans vidange, des follicules aspirés vers le brûleur, générant des escarbilles, l'absence de contrôle et nettoyage hebdomadaire du séchoir, un manque de surveillance par un opérateur formé (principaux facteurs aggravants). Les années pluvieuses augmentent particulièrement le risque : les récoltes arrivent plus humides au séchoir, nécessitent davantage de temps de séchage et favorisent l'apparition de points chauds. Bien que les conditions météorologiques observées depuis le début du printemps soient particulièrement sèches, réduisant ainsi ce risque, celui-ci ne peut toutefois être totalement écarté.

Simplifier les accès pour le nettoyage

La conception même du séchoir à grains joue un rôle essentiel. Un équipement bien pensé constitue une véritable première ligne de défense grâce à des dispositifs facilitant son exploitation et sa sécurisation : accès simplifié pour le nettoyage régulier des installations, sondes de température fiables pour surveiller le bon fonctionnement du séchage, détection automatique des départs de feu, arrêt immédiat des brûleurs en cas d'alerte, système de vidange rapide permettant de limiter la propagation d'un sinistre et aspiration de l'air implantée à distance des zones les plus poussiéreuses. Couplé à un matériel entretenu régulièrement, les risques de surchauffe ou de combustion accidentelle sont très fortement limités. Le développement des équipements bas carbone et des chaudières biomasse ouvre de nouvelles perspectives pour le monde agricole. Cependant, ces installations nécessitent une conception adaptée afin de garantir une alimentation en air chaud homogène et exempte de poussières ou d'escarbilles. Une étude préalable des risques reste indispensable avant tout projet.

Groupama



Groupama

Même si, en 2026, la problématique du séchage de grains est moins importante, la prévention sur les installations de séchage reste utile.